

490 Rp

LA PENSÉE DE SALAZAR

LES PROVINCES
PORTUGAISES
D'OUTRE-MER
ET L'O. N. U.

*DISCOURS PRONONCÉ PAR S. E. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
PR. DR. OLIVEIRA SALAZAR, À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 30 JUIN 1961*

SECRETARIADO NACIONAL DA INFORMAÇÃO

LISBONNE • 1961

1141

-Rp

08349279311

490 Rp
MINISTÉRIO DA COMUNICAÇÃO SOCIAL
BIBLIOTECA

LA PENSÉE DE SALAZAR

LES PROVINCES
PORTUGAISES
D'OUTRE-MER
ET L'O. N. U.

*DISCOURS PRONONCÉ PAR S. E. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
PR. DR. OLIVEIRA SALAZAR, À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 30 JUIN 1961*

SECRETARIADO NACIONAL DA INFORMAÇÃO
LISBONNE ● 1961



4467
FINS

LES PROVINCES
PORTUGAISES
D'OUTRE-MER
ET L.O.N.U.

SECRETARIADO NACIONAL DA INFORMAÇÃO
LISBOA • 1961

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Messieurs les Députés,

C'est avec une peine profonde et, à ce que je pense, avec une pleine conscience de mes responsabilités, que j'ai écrit les paroles que je vais prononcer, à propos de la question de nos provinces d'outre-mer. Cette conscience de mes responsabilités m'a conseillé d'éviter d'offenser qui que ce fût, et de ne pas affaiblir en quoi que ce soit les valeurs dont on dispose encore pour la sauvegarde de l'Occident. C'est ainsi que je m'abstiens de critiquer la politique et les attitudes d'autres pays, au-delà du strict nécessaire pour la compréhension des problèmes soulevés et pour la défense de nos propres droits. Car, par définition, les droits du Portugal l'emportent, pour nous, sur tous les autres.

I

Depuis la communication adressée par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale, le 30 novembre dernier, à propos de notre politique d'outre-mer, une activité exceptionnellement intense a été déployée au sein des Nations-Unies autour des territoires portugais d'outre-mer, aussi bien à l'Assemblée Gé-

nérale qu'au Conseil de Sécurité et dans quelques commissions. L'objectif de cette activité a été d'écarter la doctrine qui avait toujours été appliquée jusque-là aux Nations-Unies, et qui reconnaissait à chaque État la compétence exclusive de définir ses territoires non autonomes et de décider s'il devait ou non fournir des renseignements sur ces territoires, aux termes de l'article 73 de la Charte. Une fois franchie cette première étape, la voie serait ouverte pour appliquer aux territoires en question, quelle que soit la Constitution de l'État responsable, les préceptes qui en détermineraient l'évolution, sous l'égide de l'O. N. U.

Ainsi, le 15 décembre 1960, a été votée par l'Assemblée Générale une résolution qui établit, d'une manière discriminatoire pour le Portugal, l'obligation de fournir les renseignements en question. La résolution a été approuvée par 68 voix contre 6 (Espagne, Union Sud-Africaine, France, Belgique, Portugal et Brésil) et 17 abstentions.

Du 10 au 15 mars de l'année courante, le Conseil de Sécurité a été saisi d'un projet de résolution sur la situation en Angola; mais la motion a été considérée comme rejetée, car elle n'obtint que 5 voix (Russie, R. A. U., Libéria, Ceylan, États-Unis), contre 6 abstentions (France, Grande-Bretagne, Chine, Chili, Équateur et Turquie).

Le 21 avril, nouvelle résolution de l'Assemblée Générale, appelant l'attention du Gouvernement portugais sur la nécessité urgente d'introduire des réformes en Angola et chargeant une commission d'enquête d'examiner la situation dans cette Province. Le Gouvernement portugais devait prendre toutes les mesures nécessaires pour opérer le transfert de tous les pouvoirs aux populations de ce territoire, afin de les mettre en mesure de jouir d'une indépendance complète. Il y a eu 2 voix contre (Espagne et Union Sud-Africaine), 9 abstentions (Australie, Belgique, Brésil, République Dominicaine, El Salvador, France, Grande-Bretagne, Hollande et Thailand) et 14 absents.

Le 19 mai 1961, une résolution du Comité des Renseignements soulignait que le Portugal n'avait fourni aux Nations-Unies aucun renseignement sur les territoires qu'il administre, et ne manifestait pas l'intention de les fournir. On déclarait en outre que le Portugal avait l'obligation de fournir ces renseignements, obligation à laquelle il devait se soumettre sans plus tarder. La résolution fut approuvée par 9 voix (Ceylan, Ghana, Union Indienne, Irak, Libéria, Mexique, Argentine, République Dominicaine et États-Unis) contre 2 (Espagne et France) et 4 abstentions (Grande-Bretagne, Hollande, Nouvelle Zélande et Australie).

Du 6 au 9 juin, le Conseil de Sécurité se réunit à nouveau pour s'occuper une fois de plus de la situation de l'Angola, et sa résolution fut cette fois approuvée par 9 voix (Russie, R. A. U., Libéria, Ceylan, Chine, Chili, Équateur, Turquie, États-Unis) contre 2 abstentions (France et Grande-Bretagne).

De ce bref aperçu des positions prises à l'O. N. U., nous devons retenir les points suivants :

- Un grand nombre de pays, soit dans leurs déclarations, soit en s'abstenant ou en votant contre les motions présentées, ont voulu se conserver fidèles à la lettre et à l'esprit de la Charte, qui ne permet pas l'intervention de l'Organisme dans les affaires intérieures des États-membres;
- Les majorités ont été obtenues surtout grâce aux votes communistes et des pays afro-asiatiques;
- D'autre part, c'est à ce groupe que l'on doit l'initiative des convocations et des résolutions présentées en marge de la Charte;
- C'est depuis la réunion du Conseil de Sécurité, de mars 1961, que les États-Unis se sont décidés à appuyer ostensiblement le groupe afro-asiatique, avec l'objectif avoué

de gagner des voix en leur faveur lors de délibérations qui intéresseraient l'Amérique contre la Russie.

Je ne critique pas; je n'accuse pas; je dirai même que je ne dévoile ici aucun secret. Les représentants officiels des États-Unis ont fait à ce moment-là des déclarations qui visaient à définir une nouvelle politique de la part de la grande Nation américaine en relation à l'Afrique, et ces déclarations contenaient des critiques expresses contre notre administration d'outre-mer, contre nos idées dites rétrogrades, confrontées à celles des temps actuels, et l'on y parlait précisément de l'Angola, comme exemple d'une oeuvre de colonisation arriérée, dégradante pour les populations, mesquine pour les territoires (je ne transcris pas littéralement les termes de ces déclarations; je me borne à en reproduire le sens général).

Seulement, ces accusations et ces attitudes, du 13 au 15 mars, semblent avoir été comprises, de la part de certains pays africains, comme un accord et un appui donnés ouvertement à l'action terroriste qui s'est abattue sur l'Angola. Nous savons bien que les États-Unis ne sauraient conseiller ni préparer, directement ou indirectement, des actes de terrorisme. Les éléments subversifs étaient depuis longtemps instruits, endoctrinés, encadrés, à l'intérieur et surtout à l'extérieur de l'Angola, avec l'aide avouée des pays afro-asiatiques et d'autres États, dans la ligne d'orientation tracée par le communisme international. Mais, étant donné la conjoncture actuelle en Afrique et la situation géographique et politique de l'Angola, nos adversaires avaient tout avantage pour passer à l'action, et donner à cette action, de l'extérieur, l'impulsion indispensable, à ce que, de la part d'une grande puissance occidentale et anti-communiste, fût prononcée une parole et fût prise une attitude. La parole a été prononcée; l'attitude a été prise, — et l'une et l'autre ont été malheureuses.

II

Les États-Unis ont une politique bien établie à l'égard de la Russie communiste et des dangers de son expansion : appuyer de toute leur puissance les États de l'Occident européen, avec lesquels ils collaborent, sans ménager les moyens, dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord. Ce Traité, qui d'ailleurs ne va pas au-delà d'une alliance défensive, est considéré comme la base de la politique américaine contre l'expansionnisme soviétique. Créée en temps opportun, l'Organisation a pu éviter, en dépit de ses insuffisances bien connues, une attaque frontale contre les nations européennes. D'ailleurs, cette attaque ne faisait-elle peut-être pas partie du plan d'action de la Russie, visant l'effondrement de l'Occident et l'expansion du régime communiste dans le monde.

Depuis les temps de ses grands doctrinaires, la Russie a, elle aussi, une politique bien définie à l'égard de l'Afrique : la subversion de ce Continent, comme un moyen de tourner la résistance de l'Europe. L'oeuvre de subversion et de désintégration de l'Afrique a été, en fait, systématiquement et fermement réalisée par la Russie et, dans une première phase — qui consiste seulement à expulser l'Europe de l'Afrique et à soustraire autant que possible les peuples africains à l'influence de la civilisation occidentale — les résultats obtenus sont bien visibles.

Or, peut-être sous l'impulsion de leur idéalisme, peut-être aussi sous l'influence de leur passé historique, qui, d'ailleurs, ne saurait être invoqué ici avec une entière analogie, les États-Unis appliquent en Afrique — bien qu'avec des intentions différentes — une politique parallèle à celle de la Russie. Mais cette politique qui, dans le fond, affaiblit la résistance de l'Europe et lui enlève ses points d'appui humains, stratégiques ou économiques, pour sa défense et la défense de l'Afrique elle-

-même, se révèle inconciliable avec celle que l'on prétend réaliser dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord. Cette contradiction essentielle de la politique américaine a déjà été soulignée par quelques observateurs, même aux États-Unis, et elle est grave, car on peut admettre des contradictions dans la pensée, mais elles sont inadmissibles dans l'action.

Quand on attaque ou affaiblit la France, la Belgique, ou le Portugal, dans le domaine de la politique africaine, en même temps que l'on affecte la confiance réciproque des alliés en Europe, on diminue également leur capacité. Les troupes retirées pour lutter en Algérie ne combattront pas sur l'Oder ou sur le Rhin; même les forces modestes que nous envoyons dans nos territoires d'outre-mer laisseront un vide, si petit soit-il, dans le secteur ou dans les missions qui peuvent nous être assignés. Et je pense que l'Amérique, attachée à un schématisme idéologique, sera elle aussi la victime — la dernière — de cette contradiction, au cas où elle y persisterait.

*
* *

Leur surprise, en présence du ressentiment du peuple portugais et de la réaction qui s'est produite un peu partout contre les attitudes et les résolutions de l'O. N. U., me portent à croire que les États-Unis, qui ont toujours pratiqué à notre égard une politique de compréhension et d'amitié, se sont trouvés devant une réalité différente de celle qu'ils avaient supposée. Il y a eu manifestement une grave erreur à considérer les provinces portugaises d'outre-mer comme des territoires purement coloniaux; erreur à penser que notre Constitution Politique pourrait sanctionner l'intégration de territoires dispersés, s'il n'existait effectivement une communauté de sentiments suffisamment expressive de l'unité de la Nation; erreur à se convaincre que l'Angola, par exemple, pourrait se maintenir labo-

rieuse et calme — sans forces de police, sans troupes européennes et avec une force de 5 000 Africains commandés et encadrés par deux milliers de blancs — si la coexistence pacifique, dans l'amitié et le travail, n'était pas la principale réalité et la véritable force du territoire. Et, si l'on est de bonne foi, toute cette série d'équivoques devrait disparaître, en présence de l'attitude des blancs et des noirs qui, victimes, indistinctement, du terrorisme, proclament qu'ils n'abandonneront pas leur terre, et que cette terre est portugaise.

Quelques-uns des orateurs de l'O. N. U., sans bien tenir compte des termes de la Charte, ont laissé entendre qu'ils ne désiraient autre chose que de voir les populations exprimer clairement leur option pour le Portugal — bien que cette option ait été exprimée depuis les temps les plus reculés, et constitutionnellement admise et consolidée. On appelle cela l'«autodétermination», principe génial générateur de chaos politique dans les sociétés humaines. Et malgré tout, je ne veux pas m'esquiver à examiner le problème et, au lieu de me perdre en divagations théoriques, je me limiterai à l'analyse pratique du cas portugais.

III

En plein Océan, et déjà au sud de la ligne qui définit les limites politiques de l'Atlantique Nord, sont situées les dix îles du Cap Vert. De Lisbonne à São Vicente ou à Praia s'étend une distance de 2 900 kilomètres; et de Washington aux îles Hawai, une distance de 8 000 kilomètres. Ainsi, suivant la théorie qui se propose de contester, sur le fondement de la distance, la validité des souverainetés nationales, il me semble que nous ne sommes pas trop mal placés. La superficie de l'Archipel du Cap Vert est de 4 000 kilomètres carrés, et sa population se chiffre à 200 000 habitants. D'une manière

générale, il est caractérisé par la sécheresse et l'aridité. Les étendues de terres seraient fertiles s'il y avait de l'eau; mais l'eau manque, les pluies sont rares et irrégulières, sans compter que l'érosion est là-bas particulièrement active. L'incertitude et les limitations de l'existence déterminent l'émigration vers les côtes d'Afrique, situées en face, et surtout de la Guinée. De cette situation de voisinage et d'interpénétration des populations il résulte qu'ont surgi, dans l'actuelle et abondante floraison de mouvements de libération, un mouvement de libération de la Guinée, et un autre de la Guinée et du Cap Vert en commun. Comme ces terres étaient désertes quand nous les avons découvertes et qu'elles ont été peuplées par nous, Portugais, et sous notre direction, le fond culturel y est différent de celui de l'Africain, et supérieur; le développement de l'instruction traduit cette supériorité; et ainsi s'expliquent l'ambition de quelques-uns et la méfiance des autres, installés sur la terre ferme. Dans ces conditions, l'indépendance du Cap Vert devrait se limiter à l'Archipel, et elle n'est pas viable.

Même sans tenir compte des années de sécheresse et de crise, il est un fait que le Cap Vert est alimenté par la Métropole, pour ce qui est des investissements, et subventionné par le Trésor, pour la couverture de ses dépenses ordinaires. Il en résulte que les Cap-Verdiens qui occupent les fonctions les plus élevées, dans la diplomatie, la politique ou l'Administration, partout où s'étend le Portugal, n'ont jamais songé à s'engager dans la voie d'une utopique indépendance, mais bien, au contraire, dans celle de l'intégration, et ont revendiqué que leur soit appliqué le régime administratif des Açores et de Madère. Le «mouvement de libération» est donc purement fantaisiste.

Parmi les valeurs dont dispose le Cap Vert, il en est une cependant de manifeste, et de la plus haute importance pour la défense de l'Atlantique Sud: sa position stratégique, — et cette

valeur, évidemment, est susceptible d'être négociée, dans un cadre éthique et politique qui n'est pas le nôtre. Cette fameuse indépendance, dont j'ai dit dès l'abord qu'elle n'était pas viable, devrait, dès sa naissance, être hypothéquée ou vendue, et se renier elle-même, pour obtenir le pain de chaque jour. Mais, dans cette transaction, et du moment que le Brésil n'est pas intéressé à l'affaire, il n'y a qu'un seul prétendant possible...

*

* *

Je laisse de côté les petites îles de São Tomé et Príncipe, dont je n'ignore pas les difficultés économiques et les insuffisances financières, mais pour lesquelles, à ma connaissance, ne se sont pas encore établis à l'étranger les entrepreneurs de leur hypothétique libération. Et passons à la Guinée : un tiers environ de la superficie du territoire continental ; 600 000 habitants. Le climat fait que c'est l'autochtone qui cultive la terre et que c'est l'Européen, ou le Levantin (principalement du Liban) qui s'adonne au commerce. L'administration a été prudente et modeste, comme l'imposent les moyens disponibles, mais dans quelques secteurs, comme la Santé et l'Assistance, si large et si compétente, que l'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié la campagne contre la lèpre qui a été réalisée là-bas, comme la meilleure de toute l'Afrique. Quelles que soient les aspirations des populations natives à un niveau de vie plus élevé, une chose est certaine : dans leur amour à la terre en régime de propriété individuelle, elles observent avec la plus grande méfiance les innovations que, sous l'inspiration chinoise, l'on prépare au-delà de la frontière. Et il leur semble que le travail libre, auquel elles se sont habituées, se trouve menacé par les méthodes introduites dans les pays voisins. En sorte que les dangers qui menacent la Guinée portugaise

ne sont pas précisément ceux que lui fait courir le «mouvement de libération du territoire». Ses représentants, même s'ils étaient porteurs de quelque mandat ou animés par une ambition légitime, n'en travaillent pas moins au compte d'autrui, car ils ne pourraient rien contre des forces dont nous pouvons nous faire une idée en regardant sur la carte les États voisins, et en lisant dans la presse, et en écoutant à la Radio l'écho de leurs ambitions. Ceux qui pensent, pour un avenir prochain, à je ne sais quelle solution fédérative ou autre pour remédier aux déséquilibres de l'Afrique actuelle, s'abusent grandement : quelques-uns des nouveaux chefs de ces États ne sont pas là pour s'entendre ; ils auront tendance à s'étendre les uns aux dépens des autres, et tous sous le signe fallacieux de la libération des peuples africains.

*

* *

L'Etat Portugais de l'Inde, si petit soit-il, avec ses 650 000 habitants et ses 4 000 kilomètres carrés, comprenant rien moins que quatre ou cinq territoires dispersés, constitue cependant, sans le moindre doute, une individualité distincte dans la Péninsule Hindoustannique. Là-bas s'est opérée une fusion de races et de cultures, et surtout s'est créé un style de vie tels que partout le Goannais, comme le prouvent les statistiques internationales, se distingue de l'Indien, avec lequel il ne peut être confondu. Celui-ci continuera à traîner après lui la division et l'irréductibilité des castes, la confusion des langues, la marque de sa culture orientale. Le Goannais, au contraire, a reçu de l'Occident une lumière nouvelle qui, en une synthèse harmonieuse avec les valeurs originelles, a illuminé toute la vie individuelle et collective, et a fondu le sang, les coutumes et les traditions de ce peuple — à travers cinq siècles de contacts et de

vie en commun — avec un sang nouveau, de nouvelles coutumes et de nouvelles traditions. On comprend que Goa fasse partie de la Nation portugaise, car, dans les crises, l'Etat portugais l'appuie, la guide et la soutient financièrement. Mais l'Etat de l'Inde ne pourrait à lui seul assurer son indépendance, malgré son individualité typique qu'après tant de tergiversations tous ont fini par reconnaître. Ainsi, les représentants les plus autorisés du «Mouvement de Libération de Goa» ont été poussés par la force de circonstances évidentes à avouer qu'ils n'exigent l'indépendance du territoire que pour l'intégrer dans l'Union Indienne.

*

* *

Ce que nous appelons «Province Portugaise de Macao» se limite, pour ainsi dire, à la ville du même nom, séjour de repos et de refuge de l'Extrême Orient, incrusté dans la Chine Continentale. La Province a connu des périodes de prospérité et de décadence, celle-ci, due, maintenant, au blocus américain de la Chine, qui a privé Macao de la partie la plus importante de son commerce. Et, comme elle ne peut s'étendre, elle souffre de ses limitations naturelles. L'existence de Macao, en tant que territoire assujéti à la souveraineté portugaise, est fondée sur de vieux traités entre les rois du Portugal et les Empereurs de Chine, en sorte que si ces textes juridiques conservent, comme il se doit, leur valeur, à travers les mutations des régimes politiques, l'individualité de ce territoire et son intégration dans la Nation portugaise s'en trouvent assurées. Mais, si nous sortons du terrain de la légalité pour faire appel à d'autres facteurs, il est certain que Macao, quelle que soit la valeur de notre résistance, finirait par être absorbée dans la Chine, dont elle dépend entièrement dans sa vie quotidienne. Et le monde occidental s'en trouverait culturellement appauvri.

*
* *
*

Dans les Indes Orientales s'étend une petite île qu'on appelle Timor, que nous avons autrefois partagée avec la Hollande, et que nous partageons maintenant avec la République d'Indonésie. Perdue entre le millier d'îles de cet État, Timor ne dispose pas de conditions de vie indépendante. A côté de tout ce que nous avons dû dépenser là-bas pour développer le territoire et élever le niveau social des populations, dans le cadre de plans de mise en valeur, le territoire ne peut subvenir à sa vie quotidienne et le Trésor se voit obligé à couvrir une partie importante des dépenses courantes. Malgré tout, la population, quand elle est libre de pressions ou d'influences étrangères, mène tranquillement sa vie; et, dans les crises les plus graves, le dévouement de cette population à la Nation portugaise touche aux limites de l'héroïsme. Au cours de la dernière guerre, quand les forces japonaises ont dévasté, sans justification ni utilité, la partie portugaise de Timor, et que l'autorité qui représentait notre souveraineté dans ce territoire se trouva privée de moyens pour l'exercice effectif du pouvoir, les Timoriens ont été pour ainsi dire les seuls à marquer là-bas, de nombreuses manières, la présence du Portugal. Il est curieux de noter que c'est précisément aux États-Unis que nous devons la restitution de Timor: en vertu, sans doute, d'engagements pris à notre égard, mais à l'encontre d'intérêts qui, à l'époque, auraient pu être pris en considération, s'il ne s'était agi du Portugal.

Nous ne pouvons savoir ce que donnerait, dans ce cas, sous des pressions étrangères, l'autodétermination. Le petit groupe — dont nous mettons en doute l'authenticité — qui feint, à Djakarta, de travailler à la libération de Timor, ne peut y prétendre que pour céder le territoire à la République d'Indoné-

sie, qui n'aurait plus dès lors les scrupules qu'elle a maintenant à l'accepter. Mais Port-Darwin est situé à une heure d'avion de Dili, et nous ne serions pas les seuls à être troublés par ces événements...

*
* *
*

Ainsi, dans tous les cas considérés, et dans les circonstances actuelles, toutes les fois que les Nations-Unies invoquent l'autodétermination, comme accès possible à diverses solutions, ces solutions ne peuvent conduire en fait qu'à l'indépendance des territoires, et une fois celle-ci obtenue, ils ne pourraient vouloir autre chose que leur intégration dans d'autres États, autrement dit le transfert de leur souveraineté à ces mêmes États. Or, dans ces conditions, je dois dire, sans risquer de comparaisons désagréables, que, dans toute hypothèse, nous ne pouvons être considérés ni comme moins dignes, ni comme moins aptes au gouvernement, ni comme moins prédisposés d'autres à exercer une influence civilisatrice sur les peuples de races différentes qui habitent nos provinces d'outre-mer. Tenter de nous dépouiller de cette souveraineté serait donc un acte injuste, et, en outre, dépourvu d'intelligence pratique. Et j'explique pourquoi.

Nous sommes une vieille Nation qui vit attachée à ses traditions, et pour cela est disposée à payer, au prix de lourds sacrifices, les frais de l'héritage qui lui est venu du passé. Mais elle trouve cela naturel. Elle estime qu'elle a le devoir de civiliser d'autres peuples, et, pour civiliser, de réaliser à la sueur de son front le travail de la colonisation. S'il était possible de mettre un peu d'ordre dans l'actuelle confusion des débordements oratoires de la politique internationale, peut-être parviendrait-on, à la lumière de ces exemples, à mieux distinguer la colonisation du colonialisme, la mission humaine de l'entreprise purement économique, que l'on exploite, si elle «rend», et que, si

elle «ne rend pas», on abandonne. Beaucoup auront des difficultés à comprendre notre attitude, car si l'on ramène les choses à la comptabilité du «Doit» et de l'«Avoir», nous ne manquerions pas de motifs pour définir sur d'autres bases la politique nationale.

IV

Mais il y a les autres grandes Provinces Portugaises d'Afrique, dotées, par leur étendue, leur population et leurs richesses, de possibilités beaucoup plus grandes. Ces possibilités ne signifient pas qu'elles soient exemples de crises graves, qu'elles ne reçoivent pas de l'État les moyens nécessaires à leur développement, ou que le Trésor ne doive pas leur céder des fonds et des prêts gratuits pour assurer leur équilibre financier. Mais, comme leur grandeur fait qu'elles sont tout particulièrement convoitées, nous nous en occuperons séparément, et nous devons faire allusion aux différents aspects qui nous intéressent plus particulièrement aujourd'hui.

Les diatribes proférées du haut des tribunes, par des personnalités responsables, contre l'oeuvre colonisatrice du Portugal reposent certainement, à part ce qui est dû aux attitudes émotionnelles et aux intérêts inavouables, sur l'ignorance de ce que sont l'Angola et le Mozambique. Nous sommes sans doute responsables en partie de cette ignorance, nous qui, absorbés par notre travail, n'avons pas songé à faire connaître au monde nos provinces d'Afrique. L'ignorance semble générale, si nombreux sont ceux qui parlent de ces territoires comme s'ils se trouvaient, comme au XVe siècle, abandonnés à l'incapacité de leurs habitants.

En revanche, les personnes qui les visitent sans idées préconçues s'étonnent de l'épanouissement et de la beauté de leurs villes, du progrès de leurs exploitations agricoles, des

réalisations industrielles, du rythme de la construction, des aspects caractéristiques de leur vie sociale.

Je ne m'occuperai pas de l'état économique et social de ces deux Provinces; mais, examinant au hasard les statistiques officielles étrangères, dont quelques-unes de l'O.N.U., j'y glane quelques indications. Je laisse de côté l'Union Sud-Africaine, où abondent l'or et les diamants et où la nombreuse population blanche a pu donner au territoire un développement sans comparaison sur le Continent. Mais je vois, par exemple, pour ce qui est du nombre d'édifices construits dans quelques territoires d'Afrique, que l'Angola vient largement en tête, devant l'ancienne Afrique Occidentale Française, le Kenya, le Tanganyika, l'Ouganda. Le nombre de mètres carrés de superficie couverte pour mille habitants, a été, en Angola, en 1959, de 76,8, pour 6,3 ou 51,3, ou 14,2 ou 17,8 dans les autres territoires mentionnés.

En kilomètres de voie ferrée pour mille kilomètres carrés de superficie, le Mozambique est au même rang que le Ghana, et n'est supplanté que par la Sierra Leone, le Togo, le Dahomey, tous d'une superficie réduite, l'Angola est au même rang que l'ancien Congo Belge, devant le Cameroun, l'ancienne Afrique Equatoriale et l'ancienne Afrique Occidentale Française et Madagascar. Quant aux véhicules (locomotives et wagons), le Mozambique n'est dépassé que par la Fédération des Rhodésies, le Ghana et l'Afrique Orientale Britannique; l'Angola est en bonne place, si nous la comparons aux autres territoires au sud du Sahara.

Pour ce qui est de la puissance installée et de l'énergie produite par habitant, bien que nous occupions une place honorable — puisqu'en 1957 nous avons dépassé la Fédération du Nigéria — nous sommes largement dépassés par la Fédération des Rhodésies, par le Congo ex-Belge et par le Cameroun ex-français. Mais il faut noter qu'aussi bien en Angola qu'au Mozambique, les chiffres, dans ce domaine, ont doublé, au

moins, de 1957 à ce jour. Et, après l'achèvement du barrage de Cambambe, ces chiffres seront encore plus favorables.

Sur les côtes occidentale et orientale d'Afrique, nos grands ports d'Angola (Luanda et Lobito) et du Mozambique (Lourenço Marques et Beira) ne le cèdent en rien aux meilleurs ports du Continent pour ce qui est de la qualité des installations fixes et des équipements. Quant au trafic, parmi les ports de l'Afrique au sud du Sahara, de la Mauritanie au Cap et au Soudan, Lourenço Marques n'est dépassé que par Durban, et Beira que par ces deux ports et par Le Cap.

Dans le domaine de la Santé, nous sommes les précurseurs, en Afrique, des campagnes d'action sanitaire; nous avons également été les précurseurs de l'assistance à la mère et à l'enfant. Je n'abuserai pas de votre patience en vous énumérant la liste impressionnante de nos établissements hospitaliers, dans nos Provinces d'Afrique; mais je citerai quelques chiffres présentés par l'Organisation Mondiale de la Santé, en ce qui concerne la lèpre dans divers territoires africains; ainsi, le Mozambique, avec 5 647 000 habitants, possède 80 000 lépreux, dont plus de 60 000 sont en traitement; au Tanganyika, pour une population de 8 800 000 habitants, les lépreux sont au nombre de 100 000, dont 34 000, seulement en traitement. Le Ghana, sur 4 200 000 habitants, est affligé de 50 000 lépreux, dont 26 000 en traitement; au Kénya, pour une population de 6 200 000 habitants, existent 25 000 lépreux, dont 350 seulement en traitement; au Nigéria, sur une population de 25 000 d'habitants, vivent 540 000 lépreux, dont la moitié seulement en traitement, soit précisément 274 790. On en déduit que le pourcentage des malades traités est, au Mozambique, très supérieur à celui des territoires que j'ai indiqués.

Et, malgré tout, nous ne saurions nous considérer comme satisfaits. L'ampleur des territoires suffit à suggérer des entreprises sans nombre et risque même de faire perdre à beaucoup de gens le sens des proportions et des possibilités matérielles et

humaines qui seraient nécessaires pour pouvoir les réaliser à court terme. En tout cas, si nous examinons objectivement les problèmes, il en est deux ou trois à la résolution desquels, nous semble-t-il, nous devons donner, en priorité, une impulsion décisive. Je pense spécialement au système de communications, à la multiplication des écoles primaires et techniques, des postes et des services sanitaires.

Les routes, dans ces territoires, doivent être considérées comme le principal instrument du progrès; si on leur donne la possibilité de circuler, les hommes font d'eux-mêmes beaucoup de ce qui reste à faire. En améliorant leur santé, nous avons augmenté le bien-être des populations et leur capacité productive. Les naturels se montrent assoiffés d'instruction, parce qu'ils y voient le moyen de s'élever, d'améliorer leur niveau social, et même un moyen d'ascension politique. Il convient de répondre à leur désir, sans oublier la nécessité d'équilibrer les écoles moyennes et supérieures avec le développement économique général, sous peine de créer dangereusement un prolétariat intellectuel, livré, par le chômage, à l'agitation, et, par l'ambition, aux luttes politiques. Si l'on ne nous avait pas imposé un effort imprévu pour faire face au terrorisme — effort qui est plus lourd que celui qu'exigerait un excellent plan de mise en valeur — nous devrions nous consacrer à ce programme, comme étant celui qui doit assurer le meilleur rendement pour nos provinces d'outre-mer. Mais, dans les circonstances actuelles, nous ne pourrions le faire qu'en recourant aux ressources extérieures.

V

Ce sont-là choses matérielles, qui ont une grande importance, mais qui ne peuvent être considérées comme décisives, car ce qui importe par dessus tout, dans une société, c'est la nature des relations humaines. La manière d'être portugaise, les prin-

cipes moraux qui ont présidé aux découvertes et à la colonisation, ont fait que dans l'ensemble du territoire national, il n'existe aucune forme de discrimination que s'y sont constituées des sociétés pluriraciales, imprégnées de l'esprit de coexistence amicale, et par conséquent pacifiques. L'intégration politique ne dérive pas sans doute d'une assimilation complète, mais bien et surtout des contacts fraternels établis sans distinction de credo ou de couleur, et de la création de la conscience d'une Nation ou d'une Patrie commune, naturellement plus vaste que les horizons bornés où se mouvaient les individus et les tribus.

Or, c'est un fait indiscutable et d'observation courante que l'existence en Angola et au Mozambique d'une communauté de races vivant dans une harmonie et une compréhension parfaites, sans autres différences, dans la vie publique ou privée, que celles qui, dans les autres sociétés, sont déterminées par la diversité des moyens économiques et des aptitudes personnelles. Ce n'est que dans ces conditions — nous l'avons compris depuis longtemps — que le blanc, peu nombreux en relation aux noirs et aux métis pouvait, une fois exclue la sujétion violente, exercer l'action qui lui appartenait, diriger le travail de la communauté, créer du travail par des investissements qui ne sont pas à la portée de la masse, et élever celle-ci jusqu'à son propre niveau de civilisation.

Dans ces conditions, il semble qu'il est inutile de discuter si une société pluriraciale est possible, puisqu'elle existe. Et rien ne saurait mieux démontrer la possibilité d'une chose que le fait qu'elle existe ! Mais, peut-on discuter les formes de coexistences ? Théoriquement, oui. Cependant, comme il s'agit déjà de faits et de situations établis, la meilleure manière d'examiner la question sera de voir quelles seraient les conséquences de la destruction de ces faits et de ces situations.

Les nouveaux Etats africains appliquent la discrimination contre le blanc, et ils peuvent le faire dans les territoires où l'oeuvre colonisatrice a obéi à des modalités différentes, et où

le blanc, s'il travaillait pour vivre, n'était pas malgré tout installé pour rester. Or, nous nous trouvons précisément à la limite du racisme noir, qui s'étend jusqu'au cours du Congo, et qui, par le Tanganyika et par le Nyassaland, atteint le nord et le nord-ouest du Mozambique. Ce racisme noir s'est révélé à tel point violent et exclusif que les sociétés mixtes existant au sud ne peuvent lui faire confiance. On peut, en exterminant ou en expulsant le blanc, éliminer le problème. Mais celui-ci ne peut être résolu par le racisme, si le blanc, parce qu'il a au moins les mêmes titres et jouit au moins d'une égale légitimité, est décidé à rester sur cette terre qui est aussi la sienne.

Peu importe que quelques-uns sourient de notre structure constitutionnelle qui admet des provinces aussi grandes que des États, et des États aussi petits que des provinces; et peu importe que certains s'occupent à mettre en doute des souverainetés, d'ailleurs indiscutables, ou à mépriser une civilisation et une culture incontestablement supérieures, ou à méconnaître des nécessités de défense qui s'attachent à des territoires placés sous la souveraineté occidentale. Le grand problème subsiste, résultant de l'installation définitive de la population blanche et du fait que se trouve presque exclusivement entre ses mains la direction du travail, le financement des entreprises, l'administration du bien public. Cela, oui, c'est une question digne de l'intérêt des hommes d'État, et je suis sûr que, s'ils voulaient y consacrer leur attention, jamais plus ils ne s'intromettraient dans la résolution d'un problème que, dans nos territoires, nous seuls et par nos seules méthodes, sommes capables de résoudre.

*
* * *

Quelles que soient les formules politiques, elles ne peuvent ignorer les circonstances de fait que nous venons de mentionner. Nous sommes en présence de sociétés en voie d'évolution for-

cément lente, qu'il y a le plus haut intérêt, je pense, à sauvegarder et à faire progresser. Elles reposent moralement sur le principe de l'égalité raciale, mais, politiquement et juridiquement, elles ne peuvent faire abstraction, pour leur propre défense et pour la garantie du progrès, de la différence des mérites individuels. Pour que ces principes fonctionnent sans que les grandes masses soient indûment soumises à la sujétion d'un petit nombre d'individus, blancs ou noirs, il est nécessaire que soient garanties à tous les mêmes possibilités d'accès économique ou culturel. Ou bien le principe de la non-discrimination inspire toute l'activité publique et privée, ou bien l'édifice s'écroulera. D'autre part, si l'on n'atteint pas un degré élevé d'homogénéisation, physiologique ou morale des populations, la construction ne pourra se maintenir sans l'appui qui doit assurer l'authenticité des principes et la vie de la communauté, dans l'équilibre qui a présidé à sa formation.

J'entends parfois parler de solutions politiques différentes de notre solution constitutionnelle, et peut-être admissibles dans les siècles futurs. Ne perdons pas de temps à les juger, parce que l'essentiel maintenant est le présent, et le présent se ramène à cette question toute simple: qu'en serait-il de l'Angola, dans la crise actuelle, si l'Angola n'était pas portugaise?...

Ceci revient à dire que la structure actuelle de la Nation portugaise est apte à sauver d'un irrédentisme-suicide les parcelles qui la constituent et que tout autre structure exposerait à leur perte, non seulement pour nous mais encore pour la civilisation.

D'ailleurs, comme je l'ai déjà noté, la structure constitutionnelle n'a rien à voir avec la possibilité de profondes réformes administratives, visant une plus grande autonomie ou une plus grande décentralisation, pas plus qu'avec l'organisation et la compétence des pouvoirs locaux, ni avec la plus ou moins grande intervention des individus dans la constitution et dans le fonctionnement des organes de l'administration, ni avec la par-

ticipation des uns et des autres à la formation des organes de la souveraineté, ni enfin avec les modifications profondes que nous nous proposons d'introduire dans le régime de l'«indigénat». Elle n'a à voir qu'avec la nature et la solidité des liens qui font, à partir des différentes parcelles, l'ensemble national.

VI

J'ai trop abusé de votre patience; mais je vais terminer.

Vous avez dû noter que je me suis occupé de ce qu'il y avait d'essentiel dans l'attitude de l'O.N.U. à notre égard, mais non pas de la teneur de ses délibérations. J'ai estimé qu'il n'en valait pas la peine. Tout le monde a dû constater ce qu'elles contiennent d'abusif en relation aux termes exprès de la Charte, et à quel point elles étaient dénuées de fondement en relation aux faits et au comportement que doit assumer, en présence de tels faits, un Gouvernement responsable.

L'insistance que l'on met à violer le principe fondamental de la non-intervention dans les affaires intérieures des États-membres a fait l'objet de telles critiques et provoque de telles appréhensions chez ceux qui mettent encore une certaine confiance dans l'avenir de l'Organisation qu'il y a lieu de prévoir que celle-ci modifiera son orientation, si elle veut survivre.

L'invitation adressée aux autorités portugaises à mettre fin immédiatement aux mesures de répression est une attitude, nous dirons théâtrale, du Conseil de Sécurité, et que celui-ci n'a pas le moindre espoir de voir aboutir à un résultat, à tel point elle constitue une offense aux devoirs d'un État souverain. Depuis le milieu du mois de mars, ni le Conseil, ni l'Assemblée n'ont trouvé l'occasion, d'ordonner aux terroristes de mettre fin à leurs massacres et à leurs déprédations, alors que tant de leurs membres auraient pu le faire avec tout le poids de leur influence et avec efficacité. Mais, quand c'est l'autorité qui intervient,

l'autorité dont l'obligation est de garantir la vie, le travail et les biens de toute la population, cette obligation, le premier devoir d'un État, ne doit pas être remplie, parce qu'il faut que les terroristes continuent impunément leur mission d'extermination et de retour à la vie sauvage !

L'affirmation que la situation en Angola risque de devenir une menace pour la paix et pour la sécurité internationale peut, elle, avoir quelque fondement, mais dans la mesure seulement ou quelques-uns des votants se décideraient à passer de l'aide politique financière qu'ils donnent actuellement aux terroristes, à l'aide directe, avec leurs propres forces, contre le Portugal en Angola. Tout est à tel point renversé dans le monde où nous vivons que les agresseurs sont les braves gens; ceux qui se défendent sont les criminels; et les États, conscients de leurs devoirs, qui se limitent à assurer l'ordre dans leurs territoires, sont mis au banc d'accusation par ceux qui sont responsables des désordres qui s'y produisent ! Non. Ne prenons pas ces excès au tragique. L'Assemblée des Nations-Unies fonctionne comme une foule, qu'elle est effectivement, et par conséquent suivant les lois psychologiques et dans l'atmosphère émotionnelle auxquelles sont sujettes toutes les foules. Dans ces conditions, il est difficile de prévoir si son comportement se modifiera favorablement, ou bien s'aggraverait encore. Cependant, si nous voyons se lever ce signe dans le ciel de New-York, je suis convaincu que nous serons à la veille de grandes catastrophes et de l'effondrement total de l'Institution.

Considérant les votes contraires au Portugal et les abstentions à l'O. N. U., de nombreuses personnes en concluent à un isolement dangereux pour notre pays dans la communauté internationale. J'espère que nous ne nous laisserons pas intimider, nous qui avons la certitude d'avoir raison, et qui sommes convaincus de pouvoir le démontrer. La vie internationale n'est pas toute faite à l'O. N. U., et les votes sont davantage le résultat d'un processus de compétition qui s'est établi au sein de l'Assemblée

que l'expression d'un jugement valable sur des questions internationales ou d'outre-mer. Nous constatons, sans doute, dans de nombreux pays, comme une vague de panique et d'intimidation, conséquence du manque de foi dans les principes de la civilisation occidentale, que je continue, quant à moi, à considérer comme valables. Maintenant, ce sont les États afro-asiatiques qui semblent avoir raison. Mais, avec un peu de courage de notre part, ils finiront par comprendre qu'il y a des limites qu'on ne peut dépasser.

Bien que sous l'action d'une intense campagne de diffamation internationale, parfaitement dirigée par la Russie communiste, qui d'ailleurs nous a fait l'honneur de ne pas cacher ses intentions, nous constatons cependant que cette campagne n'est pas parvenue à troubler nombre des esprits les plus éclairés, ni à entraîner l'opinion des pays représentés. Voyons, par exemple, comment a réagi l'élite intellectuelle du Brésil, en présence de l'attaque dirigée contre l'Angola, cette Province Africaine qu'à la suite des vicissitudes de notre histoire commune, cette même élite considère presque comme faisant partie de son patrimoine moral. Voyons, par exemple, si l'Espagne, qui nous a accompagnés d'heure en heure dans cette crise, avec la vivacité de son tempérament et la ferveur de son affection fraternelle, ne comprend pas parfaitement que l'attaque dont le Portugal est victime n'est que la mise à profit d'une occasion; qu'elle a été dirigée contre nous, comme elle aurait pu aussi bien être dirigée contre elle, comme elle le sera peut-être demain, et après-demain de nouveau contre nous. Jusqu'à ce que les Européens se décident à comprendre, des coups continueront à être portés, sous tous les prétextes, contre cette extrémité sud-ouest de l'Europe, parce qu'il est nécessaire que notre bloc soit détruit pour que tout le reste s'effondre.

Quelles que soient les difficultés qui se dressent sur notre chemin, et les sacrifices que nous devons consentir pour les surmonter, je ne vois d'autre attitude à prendre que notre ferme

décision de continuer. Cette décision est un impératif de la conscience nationale, que je ressens à l'unisson avec ceux qui là-bas sont chargés de défendre par les armes le sol de la Patrie. Cette décision nous est imposée par tous ceux qui, blancs, noirs ou métis, travaillant, luttant, mourant ou assistant au supplice des leurs, certifient, par leur martyre même que l'Angola est terre de Portugal



1918

EDITIONS

S·N·I

LISBONNE

NB



EFG8800513195

S.N. I